

Atelier 1

CDI/CdR : territoires en mutation au cœur de l'établissement. Quelles sont les nouvelles synergies créées ? Quelles sont les nouvelles missions du professeur – documentaliste ?

Les professeurs – documentalistes présents et l'animatrice d'un Centre de Ressources du lycée agricole de Montmorillon ont présenté les actions innovantes engagées dans leurs établissements, ont évoqué leurs rôles, ont fait part de leurs questions concernant leurs missions, au regard, par exemple, des nouveaux programmes d'accompagnement des élèves de seconde.

Ils ont mis en avant, dans le débat engagé, la nécessaire distinction qu'il convenait de faire entre le lieu « CDI » et leur fonction de documentaliste.

Une présentation d'un CdR a été proposée afin de distinguer les deux entités CDI / CdR.

De nombreuses synergies opérées en interne et vers l'extérieur

Il est à noter que de nombreuses actions innovantes ont lieu dans les CDI et les interactions au cœur des établissements sont multiples.

Des synergies sont opérées, par exemple, entre deux Ministères (Agriculture et Education nationale) ; au sein des établissements, avec toutes les équipes sur des projets d'accompagnement d'élèves de seconde ; avec des enseignants intervenant au sein de modules d'accompagnement ou en langues ; dans des temps de co – animation ; au travers de projets interdisciplinaires ; avec le CNED....

Autres synergies, celles opérées entre le CDI et le CdR : si leurs fonctions diffèrent, des liens étroits sont cependant établis entre les deux entités, notamment avec une personne qui travaille sur un mi-temps dans les deux centres. Prise en charge par le CDI de la partie insertion et orientation en termes de recherches d'informations, le relais est pris par le CdR pour la réalisation du CV et de la lettre de motivation en lien avec les informations trouvées au CDI. Ces liens sont effectifs aussi lors des ateliers du soir.

Le CDI et le CdR ont en commun, une charte de fonctionnement et une procédure d'utilisation par les usagers. Il en est de même pour l'utilisation de la même indexation des ressources, pour les achats et la participation aux pages thématiques aux côtés des enseignants.

Changements organisationnels et changements de pratiques

Le CDI est souvent le « siège » des actions innovantes, il en est ainsi pour un club Europe par exemple.

Le professeur – documentaliste adapte l'espace aux besoins, s'adapte aux demandes ; il sera ainsi au cœur des actions **d'accompagnement des élèves**, acteur dans le travail de « positionnement » parfois s'occupant des contenus et de la partie logistique, avec un travail de répartition des rôles au sein des dispositifs engagés.

Le cas particulier du CdR : Mme Nouet, animatrice du CdR de Montmorillon, souligne que le CdR « n'est pas un lieu. On parle plutôt de CdR comme d'un concept, une philosophie de travail ». De plus, « Le CdR permet d'organiser différemment le dispositif d'enseignement ».

Le CdR comme lieu a été créé en fonction des missions qui lui sont confiées (label CdR), à savoir : un positionnement, un soutien, une remédiation, une remise à niveau, pré - formation, des parcours individualisés, une cellule orientation et insertion.

Les tâches des animatrices sont donc d'assurer : des entretiens d'accueil, des évaluations des pré-requis et des pré-acquis, des ateliers de soutien, de l'accompagnement, de l'**autoformation** tutorée. On parlera au CdR, de **formation individualisée**.

Quels leviers pour faciliter la mise en œuvre des démarches innovantes et communiquer de façon plus efficace ?

Il apparaît que le professeur – documentaliste est souvent clairement identifié comme personne ressource dans les établissements, ce qui facilite la mise en œuvre de certains projets.

Cependant, du fait des contraintes d'emplois du temps, les temps d'échanges constructifs, dans la durée, sont parfois difficiles à préserver.

Il reste néanmoins que les modalités de communication utilisées facilitent la circulation des informations et prennent des formes variées : affichage sur écran dans le hall, temps de rencontres ponctuelles autour d'un projet, concertation pédagogique hebdomadaire ou, pour un établissement, pendant 3 semaines en juin.

Mots clés du groupe : formation plus **individualisée** ; **accompagnement des élèves** ; distinction entre le lieu CDI et la fonction du professeur documentaliste ; espace ouvert.

Animatrices de l'atelier :

Mme Bourguignon Marie-Anne : accompagnatrice MEIP

Mme Dambrine Catherine : chargée du dossier des expérimentations art.34, MEIP